DOSSIER UNADFI

Cas Location de salles

Pièces:

- Lettre de l'ADFI Nantes – 23 janvier 1992
- Article Dauphiné Libéré – 14 juin 1997
- BULLES n°63–1999
- Article La Voix du Nord–27 avril 2000
- BULLES n°71 – 3ème trimestre 2001
- Lettre de La Maison de Suède – 19 mars 2003

Cas des locations de salles

Sommaire

L'UNADFI et les ADFI locales ont pour politique de faire obstacle à l'organisation de conférences par les membres de groupes qu'elles dénoncent pour leurs croyances non orthodoxes. Les moyens utilisés par l'UNADFI et les ADFI sont de faire peur aux loueurs d'espace en leur faisant croire que si ils acceptent de louer leur espace à ces membres, il s'en suivra scandale et perte de chiffre d'affaires.

Dans une lettre du 23 janvier 1992 à Otelinn, l'ADFI Nantes met en garde un loueur d'espace.

Le Dauphiné Libéré signale l'annulation d'une location de salles municipales suite à l'intervention de l'ADFI

Dans sa revue BULLES n° 63 les ADFI de Tourraine et de Lyon expliquent comment elles ont fait annuler de telles conférences

Charline Delporte del'ADFI Nord« alerte» un hôtelier– La Voix du Nord

Dans sa revue BULLES n°71, l'ADFI Nantes s'inquiète de la recrudescence de location de salles par des groupes spirituels

La Maison de Suède, Rennes, informe le président de l'OMNIUM de l'annulation d'une réservation suite à une mise en garde de l'ADFI

CAP Liberté de Conscience www.coordiap.com

ADFI - NANTES
BP 775 -
44020 NANTES CEDEX 04

Le 23 janvier 1992

à OTELINN
45 Bd des Batignolles
La Beaujoire
44300 NANTES

Monsieur,

Nous avons appris que la Scientologie tenait une conférence dans votre hôtel, le 1er février 1992.

Peut-être ignorez-vous que vous avez affaire à une association qui pourrait nuire à votre image de marque.

Vous trouverez ci-joint la photocopie d'un des derniers articles du journal Ouest-France concernant la Scientologie.

Nous nous sommes fait un devoir de vous donner cette information pour que vous puissiez prendre les décisions les meilleures concernant votre commerce.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Antenne ADFI de Nantes

CAP Liberté de Conscience www.coordiap.com

SAMEDI 14 JUIN 1997 DL D-1 SAUF 84

ÉLECTION

on de fraude

du maire de la capitale
: avec constitution de partie civile

30,7 % d'électeurs non dans cet arrondissement pourtant sur ses listes, au : enquête menée sur un de 7.927 personnes, soit corps électoral.
ains immeubles municiaux dépasse même 40%, certains cas 70%", souliomadaire en précisant e de ces électeurs ont omis de faire enregistrer e adresse". "Le Canard nentionnait notamment embres de la famille de ri ou d'un adjoint du ris, le Pr Jean Griscelli, ctivement avec toute sa ux amis - huit personnes s un immeuble de la Ville e sa fille".
ampagne, M. Tiberi avait e le nombre d'électeurs l inscrits dans sa circse situait selon lui dans

Jean Tiberi a été réélu le 1er juin. Photo archives Reuter

"la moyenne de la capitale". A noter, enfin, que, parallèlement à la procédure pénale engagée, l'élection de M. Tiberi fait l'objet d'un recours de Mme Cohen-Solal devant le Conseil constitutionnel. ■

'e serveur

;" à grande échelle. Il a été écroué

: En accord avec les de cette société, qui des nues", ils se sont tés vers l'un des salar de talent et "promis à enir". Il est soupçonné é ce réseau, à l'insu de ant en partie les capacitreprise.

Chez lui, à Mougins, sur commission rogatoire du juge Murciano, ils ont saisi des dizaines de dis- des centaines ntant en scène rçons que des enant à la ts.

x pédo- deve-

responsable du FBI américain a ainsi mis en garde, devant le Sénat, sur les dangers d'Internet et son utilisation par les pédophiles. Il a pointé les "merveilles" des avancées technologiques mais qui "exposent les enfants à des exploitations, à leur insu, par les pédophiles".
En mai dernier à Stavanger, en Norvège, quelque 223policiers de 31 pays ont, on s'en souvient, évoqué ce danger ainsi qu'au cours d'une conférence d'Interpol, à Buenos-Aires, en Argentine, en mars. En France, un projet de loi gouvernemental de 1996 prévoit de renforcer la lutte contre les atteintes sexuelles visant les mineurs. Il considère comme une "circonstance aggravante" l'utilisation du minitel ou d'Internet et prône une "aggravation des peines". ■

SUD-EST

A 51. Deux groupes de 500 et 400 personnes ont manifesté hier soir à Gap (Hautes-Alpes) leur hostilité pour les premiers, leur soutien pour les seconds, à la décision du gouvernement de suspendre le lancement de l'enquête publique concernant l'A51 entre Grenoble-Sisteron. Les deux manifestations s'étant déroulées dans des quartiers différents, il n'y a pas eu d'incident.

LE MOUVEMENT RAËLIEN qui avait obtenu par erreur deux salles municipales à Annecy, pour organiser rencontres et conférence aujourd'hui et jeudi, s'est fait signifier hier l'annulation des réservations. Alertée par l'Association de Défense de la Famille et de l'Individu (A.D.F.I.) des deux Savoie et de l'Isère, la municipalité a décidé désormais de refuser tout prêt de salle municipale aux sectes référencées par le dernier rapport parlementaire. Conjointement, l'A.D.F.I. a reçu un courrier de Lyon, dans lequel Raymond Barre prend également une position sans ambiguïté, qui va exactement dans le même sens. Les manifestations d'Annecy devaient être organisées par le mouvement raëlien suisse, plus proche géographiquement que l'antenne lyonnaise.

UN SEPTUAGÉNAIRE SAUVAGEMENT AGRESSÉ jeudi soir dans un jardin de Gap (Hautes-Alpes) se trouvait hier entre la vie et la mort. Les agresseurs de ce retraité de l'ONF domicilié à Sisteron, ont été interpellés alors même que la victime était transportée dans un état comateux à l'hôpital. Les deux jeunes gens, dont un mineur, ont été placés hier en détention provisoire.

UNE COLLISION entre un poids-lourd et une voiture survenue près de La-Balme-les-Grottes (Isère) a causé la mort de trois personnes. Les occupants du véhicule ont été tués sur le coup tandis que le chauffeur du camion a été blessé. Ce dernier se serait déporté dans un virage, percutant de front la voiture qui arrivait en face.

155 000 FRANCS: C'est l'ardoise que Michel Faure, un homme d'affaires stéphanois de 54 ans, avait laissé dans un hôtel de Firminy (Loire), après avoir discrètement quitté l'établissement où il s'était installé début 1996. Depuis plusieurs mois, il faisait miroiter à la gérante de grosses rentrées d'argent. Le tribunal correctionnel de Saint-Etienne a requis à son encontre deux ans de prison, dont dix-huit mois ferme. Le jugement a été mis en délibéré au 19 juin.

PATRON DE DEUX GARAGES situés dans la banlieue lyonnaise, à Vaulx-en-Velin et Oullins (Rhône), Patrick Minguez, 39 ans, avait disparu mi-février, escroquant près de 150 clients, fournisseurs, salariés et prestataires de service pour un montant de 10 millions de francs. Ce sont ses employés qui, le 10 février au matin, avait trouvé closes les portes de leurs lieux de travail, et tous les véhicules envolés. Un mandat d'arrêt international avait été lancé contre lui. Il a été arrêté jeudi soir à Barcelone dans une villa où il vivait avec sa femme et ses deux enfants. C'est en faisant passer une petite annonce pour vendre — fort peu chère — la mercedes avec laquelle il s'était enfui de France que l'homme a mis la puce à l'oreille des policiers. Déféré devant la justice espagnole, il devra répondre de « faux et

Bulles 63

NOUVELLES DES ADFI

ADFI-Touraine: mise en garde

Organisée par un groupe de la Soka Gakkaî, une remise solennelle du Gohonzon devait avoir lieu le 20 juin dernier à l'Hôtel Mercure de Tours-Nord. Prévenue de la nature de la Soka Gakkaî, la direction de l'hôtel a notifié au responsable du groupe son refus de les recevoir ... et la Direction parisienne a remercié l'ADFI par téléphone de sa mise en garde .... Un petit succès !

ADFI-Lyon : mise en garde

Un kinésithérapeute vigilant envoie le 24 juin l'annonce d'une conférence gratuite sur le livre la Dianétique " La puissance de la pensée sur le corps " qui devait se tenir dans un hôtel à Givors le lendemain soir. L'ADFI locale a téléphoné à l'hôtel, qui s'apprêtait à accueillir la conférence et son public, et a constaté l'étonnement et l'embarras du personnel ignorant les liens entre Dianétique et Scientologie. Ensuite elle a téléphoné à la mairie de Givors puis au *Progrès de Lyon.* Résultat : le maire rédigeait un communiqué dans la soirée, lequel était publié le lendemain matin dans le quotidien. Nous avons appelé l'hôtel pour savoir si la conférence avait eu du succès; aux yeux des ADFI, un certain succès : la conférence a été annulée.

Bulletin de liaison pour l'étude des sectes, trimestriel publié par l'UNADFI - Union Nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu - reconnue d'utilité publique, agréé par le Ministère de l'Éducation Nationale, par le Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports et par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

130 rue de Clignancourt
75018 Paris
Tél: 01 44 92 35 92

C.C.P. Paris 15 091 79 T Directeur de publication: Jacqueline Descamps
Commission paritaire n° 66 432 ISSN 0758 - 3370 Imprimé par AUTOGRAPHE 10 bis, rue Bisson 75020 - PARIS *Prix au numéro: France: 4 €- Étranger:4,5€*

Siège UNADFI: 130 rue de Clignancourt, 75018 Paris
Tél: 0144 92 35 92-Permanences: lundi-vendredi 10h00-12h30 14h00-17h00
Pour contacter votre ADFI, voir la liste des ADFI </contact/>

Copyright© 1999 UNADFI. Tous droits réservés.
Les textes ou ouvrages mentionnés sont propriété de leurs auteurs respectifs.
Dernière Modification :24 juin 2004

LA VOIX DU NORD

Jeudi 27 avril 2000

N°17374

Société

Victime d'un collectif pro-sectes, l'hôtelier lillois raconte

«J'ai été complètement abusé »

« *Si j'avais su, jamais je n'aurais loué.*» Abusé, Michel Eloot, gérant de l'hôtel Climat de France de Lille, l'a incontestablement été. Désabusé, il l'est aujourd'hui. Lorsque le 3 avril dernier, un homme s'est présenté pour réserver une salle – pour le mardi 18 avril – jamais il n'aurait pu imaginer que des sectes allaient s'y réunir. « *Si je l'avais su la veille ou le matin même, ça ne se serait pas fait* », assure Michel Eloot, qui a repris l'hôtel il y a trois mois.

Mais ce mardi-là, à 16 h 30, quand Charline Delporte, présidente de l'ADFI (Association pour la défense de la famille et de l'individu) de Lille, alerte l'hôtelier, la *Commission d'enquête parmanenta sur las violations des droits de l'homme en France* avait entamé son pseudo-tribunal. Dans la salle, rappelons-le (La Voix du 23 avril), certains arboraient une étoile jaune sur laquelle était inscrit : « *Membre d'une secte* ». D'autres portaient un badge «*I love Raël* ». Les intentions étaient claires : défendre les sectes contre ceux qui les attaquent, ADFI et mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS).

La méthode utilisée par l'Omnium des Libertés pour la réservation de la salle met en lumière le travail souterrain des mouvements sectaires. « *On n'a eu aucune information sur la séminaire,* précise Michel Eloot. *Ils ont payé immédiatement afin de conclure le contrat.* » Dans ces conditions, difficile de le rompre. « *C'est une démarche connue,* insiste Charline Delporte. *Une fois le contrat conclu, l'hôtelier peut difficile faire marche arrière. Dans le cas contraire, les sactes lui intenteraiant un procès. Ça s'est vu.* »

Ici, M. Eloot a été prévenu trop tard. Néanmoins, l'appel de Charline Delporte a été l'occasion pour Joël Labruyère, président de l'Omnium, d'accentuer la pression. « *Il voulait porter plainte pour harcèlamant,* raconte encore le gérant. *Il insistait pour faire signer un papier à mon frère. Mais il ne l'a pas fait...* » Le doute était dans les esprits.

J.-M.R.

duits alimentaires et pharmaceutiques (FDA), qui ont perquisitionné le laboratoire et saisi des documents, l'avocat annonçait renoncer à poursuivre sa tentative
(D'après *Le Parisien*, 08.08.2001)

Deux ans de prison contre le responsable d'une secte

Le tribunal correctionnel de Lure a condamné par défaut, le 22 juin, à deux ans de prison Dudan Damjanovic, 61 ans, naturophathe de nationalité croate et gourou de la secte *Vuma*, propriétaire de 1995 à 1998 du château de Fallon en Haute-Saône. Un mandat d'arrêt a été délivré contre lui. Deux autres dirigeants ont également été condamnés par défaut à 18 mois de prison.
L'organisation organisait des stages de méditation [Vuma est, à l'origine, une dissidence de *La Méditation Transcendantale*] destinés à des disciples allemands. Les dirigeants ont été condamnés pour avoir construit sans permis "une usine d'oreillers" dans une bâtisse répertoriée "monument historique". De plus, la secte avait commencé à" dépecer" le château en mettant en vente cheminées, boiseries et parquets dits "de Versailles". Les dirigeants de Vuma auraient fondé en Basse Bavière, ainsi qu'en Croatie, une nouvelle communauté, *Save the Future*.
(D'après *Le Monde*, 25.06.2001)

Rappel à l'ordre pour la Scientologie

A plusieurs reprises, la municipalité d'Avrillé, près d'Angers, a refusé d'accorder le droit d'ériger des enseignes à caractère cultuel à l'extérieur d'une maison située dans la ville. Des inscriptions demeurant cependant aux fenêtres, le maire a adressé le 19 juillet dernier, une lettre à sa locataire, "présidente de l'association spirituelle de l'Eglise de *Scientologie* du Centre Ouest". Lettre dont voici un extrait : "Vous n'êtes pas sans savoir que le rapport de la commission parlementaire de Jacques Guyard de juin 1999 a qualifié votre organisation de secte. Aussi en qualité de député et au nom de la liberté de pensée, je ne peux tolérer sur ma commune, que s'affiche ouvertement une association spirituelle à caractère sectaire et ce, à proximité d'un établissement scolaire".
(D'après *Ouest France*, 26.07.2001)

La scientologie attaque en justice la loi contre les sectes

La *Scientologie* a déposé mercredi 8 août 2001 une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) à Strasbourg demandant la "récusation" de la loi contre les sectes, adoptée en mai par le parlement. Selon le texte fourni par le mouvement, la requête "concerne les mesures de la loi qui violent la Convention européenne des droits de l'homme. Parmi celles-ci : les droits à la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'expression, d'association..." Cette loi "constitue une tentative manifestement illégale d'éradiquer les minorités religieuses en France, détruisant toute possibilité pour leurs fidèles de pratiquer leur foi estime la Scientologie dans un communiqué.
La nouvelle législation, adoptée le 30 mai dernier, permet "à la justice de dissoudre les sectes condamnées par un tribunal pour des infractions comme les atteintes aux personnes, l'abus de confiance, l'escroquerie, la fraude, l'exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie". Cette loi a de quoi inquiéter la secte, dont des responsables ont déjà fait l'objet de condamnations pénales, notamment pour escroquerie. Par ailleurs, la section Ile-de-France de la Scientologie, poursuivie avec son président, pour "tentative d'escroquerie", sera jugée devant le tribunal correctionnel de Paris les 6 et 7 décembre 2001.
(D'après *Le Parisien*, 10.08.2001)

Les Témoins de Jéhovah veulent améliorer leur image

Près de 400 *Témoins de Jéhovah* de tous âges, ont été baptisés au cours de trois grands rassemblements qui ont eu lieu du vendredi 3 au dimanche 5 août à Villepinte, en Seine-Saint-Denis. Manifestations qui se voulaient internationales puisqu'elles ont rassemblé des fidèles venus de toute l'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie. Cette présence étrangère compense la baisse du nombre de T.J. en France. En 1995, les effectifs étaient estimés à 150 000.
Aujourd'hui, la Coordination nationale des victimes de l'organisation des Témoins de Jéhovah annonce un "peu plus de 100 000 adeptes". Le chargé de l'accueil à Villepinte avance pour sa part "le chiffre de 250 000 Témoins et sympathisants en France, dont 120 000 actifs". Tous les fidèles assistent "Bible et crayon en main et avec une attention étonnante, aux prêches et témoignages prévus au programme, avant de chanter fièrement des cantiques". Cette année, le thème de réflexion était "Enseignants de la parole de Dieu" : une incitation "au développement du porte-à-porte et au prosélytisme".
(D'après *Le Monde*, 07.08.2001)

* *

NOUVELLES DES ADFI

■ ADFI – Nantes : recrudescence de location de salles par des sectes

L'ADFI de Nantes s'inquiète de la recrudescence de location de salles par des sectes, dans les hôtels de la région nantaise, pour organiser des conférences. Celles-ci sont l'occasion d'attirer les personnes, sous des prétextes fallacieux, pour recruter de nouveaux adeptes. En juin des citoyens ayant un comportement vigilant et des Associations sont intervenus auprès des responsables d'un hôtel qui, malheureusement, avait été trompé. La direction a réagi rapidement pour annuler cette rencontre. L'ADFI de Nantes appelle tous les lecteurs à la plus grande prudence et au sens critique face aux multiples méthodes de prosélytisme utilisées par les sectes et groupes sectaires (affichage dans les commerces, distribution de tracts, signatures de pétition, conférences, contacts pour soutien moral après deuil, ...)..

* *

La Maison de Suède

5 rue de Suède
35200 RENNES
Tél : 02.99.51.61.70
Fax: 02.23.30.87.00

Monsieur DUBREUIL
Président Association Omnium
Des Libertés
49 avenue Monseigneur Mouëzy
35000 RENNES

OBJET: annulation location de salle
du 29/03/2003

Rennes, le 19 mars 2003

Monsieur,

Je vous ai laissé un message sur votre répondeur le mardi 18 Mars 2003 afin de vous préciser que nous sommes dans l'obligation d'annuler votre réservation de la salle polyvalente le Samedi 29 mars 2003 car nous avons été informé par la D.F.I (défense de la famille et de l'individu) que vous étiez classé dans leurs fichiers.
A ce titre et compte tenu du caractère social de notre structure nous ne pouvons pas envisager le rassemblement des membres de votre association dans notre structure.

Je souhaiterai que vous me faisiez parvenir un courrier afin de me préciser les modalités à tenir pour la restitution de la caution et des arrhes que vous avez versé le 14 février 2003.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Vincent SOULAS

Directeur
Maison de Suède